



Références : SG/LD/SL-2022301

N° domaine : 1.1

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE
L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE
REGULARISATION**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention avec l'association Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Val d'Oise, représentée par son directeur général monsieur Jean-Luc Depeyris, 20 rue Lecharpentier 95300 Pontoise, pour établir les modalités de fonctionnement du marché solidaire que la Sauvegarde anime à Eragny, place Aimé Césaire via son espace dynamique d'insertion « La Récolte du Val d'Oise », à raison de 2 fois par mois selon un planning prévisionnel annexé à la convention, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable tacitement sans que la durée puisse excéder 3 ans, selon les conditions fixées dans la convention.

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER la convention susvisée avec l'association Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Val d'Oise, 20 rue Lecharpentier 95300 Pontoise.

ARTICLE 2 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 13 octobre 2022

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20221013-2022301-AU Date de télétransmission : 20/10/2022 Date de réception préfecture : 20/10/2022
